

Perceptions et usages du chèque culture en Rhône-Alpes

Les dispositifs
d'incitation tarifaire
visant au
développement des
pratiques culturelles
restent l'objet
d'interrogations quant à
la réalité et à l'étendue
de leurs effets.
L'étude sur la
perception et les
usages du chèque
culture en Rhône-Alpes
constitue une approche
originale et pionnière
du problème,
proposant, sous forme
qualitative, une
évaluation par les
bénéficiaires.

À l'automne 1999, la Région Rhône-Alpes a confié à l'Observatoire des politiques culturelles la responsabilité d'une étude sur les résultats et le fonctionnement du chèque culture.

Cette opération d'incitation culturelle, qui prend place dans un dispositif d'ensemble en faveur d'une ouverture culturelle des lycéens - comprenant en outre les opérations "Les lycéens au cinéma" et "Les lycéens à l'opéra" - a pour objet de permettre au plus grand nombre de lycéens l'accès à des objets et manifestations culturels. Elle propose, pour l'achat d'un chèque culture dont le prix est fixé à 50 F :

- une entrée gratuite dans une salle de cinéma,
- une remise de 50 F sur l'achat de livres, bandes dessinées, cédéroms ou partitions musicales,
- une entrée gratuite dans un musée ou une exposition,
- une entrée gratuite à un spectacle, concert ou festival.

Le chèque culture ne se définit pas comme une simple ristourne économique, mais comme un véritable outil d'accompagnement au service d'une politique culturelle : les avantages liés au chèque culture ne sont valables que pour des lieux et manifestations définis et associés à la démarche, les chèques transitent par le lycée de sorte qu'ils peuvent être utilisés dans une proposition pédagogique collective. À travers cette opération, les acteurs de la vie culturelle comme les responsables administratifs et pédagogiques des lycées sont donc invités à se faire les partenaires de cet élargissement de l'horizon culturel des lycéens. Il est attendu que les pratiques, inaugurées ou renforcées par le chèque culture, constituent des éléments dans la construction d'une formation culturelle personnelle.

L'enquête. Pertinence et limites d'un choix méthodologique

L'enquête avait pour objectifs généraux de faire apparaître la diversité des représentations et des pratiques des lycéens par rapport au chèque culture, de fournir des éléments de compréhension des différents facteurs qu'il convient de prendre en considération pour évaluer cette opération d'incitation culturelle, de permettre enfin l'amorce d'une réflexion sur le rôle de la culture - et d'une politique culturelle de ce type - dans les parcours des lycéens à un niveau plus général : parcours de réussites scolaires, parcours d'accomplissements individuels et sociaux.

Il est apparu que seule l'enquête de type qualitatif, fondée essentiellement sur des entretiens approfondis, individuels ou de groupe, était de nature à satisfaire cette exigence exploratoire. Une méthodologie quantitative, introduisant par nécessité des choix entre des réponses possibles, n'aurait

pas permis l'expression de toute la gamme des attitudes, et aurait resserré les résultats autour de propositions qui auraient nécessairement simplifié les mécanismes en cause. Il reste qu'il convient d'apprécier les résultats obtenus au regard des possibilités et des limites de la méthode choisie : si elle permet de poser correctement les problèmes à un niveau général, de signaler la présence de différentes logiques dans l'appropriation ou la non-appropriation du chèque culture, elle ne peut fournir d'éléments statistiques quant à la fréquence d'apparition de ces logiques. Toutefois, le grand nombre d'entretiens effectués - 110 entretiens individuels, chiffre tout à fait inusité dans une enquête de ce genre - nous assure que nous disposons d'un panorama assez complet des cas de figure se manifestant actuellement. Il serait aisé désormais de poursuivre l'enquête selon une méthode quantitative, et de prendre la mesure de cette diversité.

Démarche et méthode

L'enquête a été menée de la manière suivante :

1. Interviews libres de lycéens destinées à construire les guides d'entretien
2. Entretiens de cadrage avec des conseillers chèque culture des établissements et des proviseurs (16 entretiens)
3. Échantillonnage d'établissements selon les variables :
 - Lycée d'enseignement général/professionnel/agricole/établissement spécialisé
 - Centre ville/périphérie/zone rurale
4. Sélection des lycéens, dans les établissements concernés, en fonction de :
 - la plus ou moins forte utilisation des chèques culture
 - l'année d'étude et le type de filière
 - le milieu social d'origine
 - la proportion filles-garçons dans l'établissement
5. Réalisation de 110 entretiens individuels
6. Réalisation de 6 entretiens de groupe avec des utilisateurs et des non-utilisateurs
7. Rapport d'étape devant les responsables de la politique culturelle de la Région Rhône-Alpes
8. Rédaction du rapport final et de la présente synthèse

Présence du chèque culture dans l'univers lycéen

On peut aujourd'hui parler d'une véritable banalisation du chèque culture dans l'univers lycéen. Son existence est connue, la teneur de la proposition générale l'est également, même si le détail de ses applications ne l'est pas toujours, et ce pour deux raisons :

- l'information à son propos est perçue comme noyée dans l'ensemble des informations de début d'année,
- le guide est sous-utilisé.

Il n'en reste pas moins que les lycéens sont correctement alertés quant à l'existence de cette proposition culturelle. Celle-ci introduit une réelle situation de choix dans la vie du lycéen.

Le problème est donc de savoir comment s'effectue ce choix :

Description du dispositif du chèque culture

Le dispositif du chèque culture mis en place par le Conseil régional Rhône-Alpes en 1996 se veut être un dispositif d'accompagnement des pratiques culturelles (en complément d'autres dispositifs tels que Lycéens à l'opéra et Lycéens au cinéma) des jeunes en formation sur l'ensemble du territoire régional. La description du dispositif peut être envisagée selon trois angles d'analyse : la proposition du dispositif, le partenariat qu'il implique et les données générales de son fonctionnement.

Tout d'abord, le chèque culture est destiné à l'ensemble des lycéens de la région Rhône-Alpes et se caractérise par quatre aspects centraux :

- il s'agit d'un chéquier nominatif, valable pendant l'année scolaire, vacances comprises,
- il est vendu 50 francs et comporte 4 chèques : un chèque cinéma, un chèque musée-expositions, un chèque spectacle vivant et un chèque librairie,
- chaque lycéen peut acquérir jusqu'à 3 chéquiers par an (avec signature de leurs parents pour les mineurs),
- un guide listant l'ensemble des institutions participant au dispositif et des manifestations accessibles aux lycéens est remis à l'ensemble des lycéens de la région (y compris les non-acheteurs).

Les chèques cinéma, spectacle vivant et musée donnent accès à la gratuité pour une entrée ou une manifestation dans les institutions partenaires de l'opération pour l'ensemble de la région. Le chèque librairie présente une spécificité car, ayant valeur de 50 francs, il permet l'acquisition de livres (quel que soit le genre, BD comprises) ou d'un CD Rom ("de préférence éducatif").

Ensuite, le partenariat qui instaure le dispositif s'organise d'un côté avec les 750 établissements d'enseignement publics et privés de la région (enseignement général, technique, professionnel, agricole, centre de formation d'apprentis, maison de l'enfance) et de l'autre avec les institutions ou lieux culturels concernés et affiliés (librairies, salles de cinéma, musées, institutions publiques du spectacle vivant).

De facto, le lieu d'enseignement devient la scène privilégiée de la diffusion du chèque culture auprès des lycéens selon trois modalités distinctes et complémentaires :

- il est le lieu prioritaire du développement et de la diffusion de la communication du Conseil régional.

Divers acteurs (responsables de centres d'information et d'orientation, de centres de documentation, d'administration, enseignants, etc.) sont alors sollicités pour accompagner cette démarche informationnelle. Le guide, remis à tous les lycéens constitue en ce sens le point nodal de cette diffusion. Le lycée est l'unique lieu de distribution du chèque culture auprès des jeunes.

Le chèque culture permet aussi des sorties culturelles de classes en favorisant l'initiative de certains enseignants.

Le fonctionnement du dispositif mobilise aussi l'implication des institutions culturelles conventionnées. Le choix de ces institutions se fait de manière essentiellement empirique au niveau d'une commission interne qui évalue la dimension culturelle du projet des institutions candidates.

Du point de vue institutionnel, le dispositif a été mis en place par la région Rhône-Alpes en 1996. Son coût s'élève à 20 millions de francs par an (soit environ 10% du budget réservé à la culture par le Conseil régional). D'un point de vue quantitatif, le dispositif concerne 48 000 lycéens (acheteurs de un à trois chèques culture), ce qui représente 74 000 chéquiers commandés pour l'année 1998/99 soit une moyenne de 1,5 chéquier par lycéen acheteur.

L'analyse comparative des taux de " transformation " des chèques culture montre à quel point cette utilisation diffère selon les domaines : ainsi les chèques les plus utilisés sont les chèques librairie, avec un taux de transformation de 70 %, et les chèques cinéma avec un taux avoisinant les 66 %. Viennent ensuite les chèques spectacles utilisés à 33 % et les chèques musées et exposition dont le taux d'utilisation est seulement de 6 %.

Perceptions et usages du chèque culture en Rhône-Alpes

Étude réalisée par Gil Arban et Sabine Lacerenza, chargés de mission à l'Observatoire des politiques culturelles sous la direction scientifique d'Alain Pessin, professeur, département de sociologie, Université Pierre Mendès France.

Pilotage de l'étude par l'Observatoire des politiques culturelles à la demande du Conseil régional Rhône-Alpes, Observatoire des politiques culturelles, Grenoble, 2000, 132 p., 90 FF, 13,75 euros.

- Quelles représentations de cette proposition culturelle sont construites par les lycéens ?
- Quels sont les déterminants objectifs (institutionnels, éducatifs, familiaux, financiers) qui interviennent dans ces choix ?
- Quels sont les cheminements personnels qui se résolvent dans la décision d'utiliser ou non le chèque culture ?

Le chèque culture intervient dans une dynamique collective

L'enquête fait apparaître une très grande diversité des représentations du chèque culture et de ses usages. Entre le rejet pour cause de culture imposée, institutionnelle, et le militantisme de certains lycéens en faveur du chèque culture auprès de leurs camarades, les conduites sont multiples et difficilement classables. La série des interviews fait apparaître des motivations situées sur des plans divers et parfois peu comparables : l'idée d'utiliser le chèque culture pour faire plaisir à ses professeurs, en recevoir l'injonction de ses parents, en avoir été convaincu par l'usage de ses frères et sœurs aînés, s'y résoudre parce qu'il est trop stupide de devoir payer quand les amis exhibent leur chèque à l'entrée du cinéma... Mais aussi se mettre en tête de constituer sa propre bibliothèque, être ravi par un premier contact et vouloir retourner autant que possible à l'opéra... Faire un strict calcul économique de rentabilité du chéquier culture, ou encore le considérer comme une espèce de "culture du pauvre", ce qui n'amène pas à l'ignorer, mais à ne l'utiliser que pour des "distractions grand public"...

Nous n'entrons pas davantage dans le détail des formules individuelles d'usage du chèque culture, et renvoyons pour cela à la lecture du rapport final. Il ne s'agit ici que de tenter de rendre compte d'une telle diversité et de repérer, à travers elle, la véritable action du chèque culture.

Il apparaît nettement qu'une telle diversité ne peut être analysée comme une simple dispersion individuelle en raison de motivations personnelles par rapport à la culture et à son coût.

Supposons un schéma simple (qui n'est construit ici que pour les besoins de la démonstration auquel est loin de se réduire la proposition chèque culture) :

- il existe chez chacun un désir culturel, au moins latent, qui peut donc être éveillé, stimulé, développé,
- on introduit un avantage culturel fondé sur un bénéfice,
- on peut s'attendre à un effet de séduction et de progression des pratiques culturelles.

Un tel schéma ne rend compte en aucune façon des phénomènes observables, et ce pour la raison majeure qu'il ne s'intéresse qu'à une relation entre un individu et une proposition qui lui serait faite à titre personnel. Le chèque culture correspondrait ici à l'ouverture d'une sorte de contrat culturel avec chaque lycéen.

Or tout montre que ce n'est pas essentiellement à ce niveau individuel que se manifestent les résultats du chèque culture. Pour en comprendre les effets, il faut au contraire se représenter le lycéen comme placé dans un ensemble complexe d'interactions avec de multiples partenaires.

Les modalités de relations qu'il a construites avec chacun d'entre eux sont sujettes à être modifiées par l'introduction de la proposition chèque culture. Ces partenaires sont principalement :

- les institutions politiques, en l'occurrence ici la Région Rhône-Alpes en tant que dispensatrice de la proposition ;
- le lycée comme monde des savoirs, qui valorise plus ou moins la culture libre comme désirable à des fins pédagogiques ;
- le lycée comme monde des pratiques, gestionnaire des opérations de diffusion du chèque culture ;
- les personnels intervenant ou pouvant intervenir dans un rôle direct de guidage par rapport à l'emploi du chèque culture (messagers, professeurs...) ;
- les pairs : la classe et autres groupes de lycéens côtoyés régulièrement ;
- les parents ;
- les amis et compagnons de sortie ;
- le monde des institutions et des propositions culturelles, faisant l'objet d'un classement, constamment réexaminable, selon une grille qui va des "cultures pour nous" aux "cultures étrangères".

La relation entretenue par un lycéen avec l'ensemble de ces partenaires n'est pas à comprendre en termes de détermination mais d'interaction. Son comportement culturel est, à chacune de ses étapes, un dialogue avec ses partenaires. Aucune détermination, ni familiale, ni institutionnelle, n'impose complètement au lycéen ses goûts, ses pratiques et donc finalement ses choix culturels. L'enquête montre parfaitement comment chacun innove, négocie, s'adapte, résiste, détourne, et invente son rapport à la culture, et pour ce qui nous occupe, au dispositif qui lui est proposé. Mais il reste que la relation à la culture est quelque chose que l'on construit ensemble, et qu'on ne peut comprendre en profondeur l'action du chèque culture si l'on ne se réfère pas à l'ensemble de ces situations d'interaction.

Cultures reçues, cultures de l'autonomie

La relation entretenue par les lycéens avec leurs partenaires sociaux est faite de pratiques objectives et de représentations. Concernant la culture, ces dernières jouent un rôle considérable car elles définissent tous les choix culturels possibles dans une échelle qui va des cultures reçues aux cultures de l'autonomie.

Il est clair dès lors que l'enjeu, dont est réellement porteuse une politique d'incitation culturelle, dépasse de loin les résultats statistiques de la consommation culturelle, car elle joue un rôle actif et effectif dans les processus d'autonomisation personnelle des lycéens.

Dans l'interaction entre un lycéen et chacun de ses partenaires, se joue une redéfinition toujours possible de la signi-

fication d'un éventuel choix culturel. Aller au musée, si souvent perçu comme choix culturel reçu, par excellence, et si souvent fui en conséquence, peut devenir, par excellence, un choix d'autonomie. Cet exemple apparaît particulièrement significatif. Les entretiens montrent que la fréquentation du musée - pour faible qu'elle demeure malgré sa progression - est un cas typique de prise d'autonomie par rapport à un objet réputé d'abord comme culture étrangère. Nombreux sont les lycéens allant au musée qui affirment qu'ils ne l'auraient jamais fait sans le chèque culture.

On voit là comment fonctionne, de fait, le chèque culture (et la voie dans laquelle il faut travailler pour améliorer son fonctionnement) : le chèque culture prend place dans un système d'interactions collectives et dans les représentations qui leur sont liées, et il PEUT contribuer à transformer un choix culturel présumé reçu en culture d'autonomie.

Car la contradiction entre culture reçue et culture de l'autonomie n'a rien d'un modèle figé de classement des produits culturels. Il n'y a pas d'objets culturels qui seraient pour toujours l'un ou l'autre, d'où qu'en vienne la proposition. Si certaines propositions suscitent au premier abord, et parfois pour longtemps, l'indifférence, voire le rejet, parce qu'associées à des univers sociaux et mentaux auxquels on se sent étranger, si des pesanteurs culturelles évidemment persis-

tent, comme le montre le rapport final, on voit aussi se manifester des transformations significatives des attitudes. Au contact de chacun de ses partenaires, le lycéen construit et reconstruit sans cesse la valeur de chaque choix culturel.

La culture est donc, pour tous les lycéens que nous avons rencontrés, l'objet d'une appréciation ambivalente : associée aux institutions, et à la famille, elle fait souvent figure de devoir, d'assignation à une conformité non-choisie,

et suscite des stratégies de fuite (ne pas prendre le chèque culture pour ne pas connaître ces emprises) ou d'usage minimal. Mais les mêmes objets culturels deviennent, ou peuvent devenir porteurs d'accomplissement de soi si les interactions dans lesquelles ils se trouvent imbriqués les parent d'une telle signification.

Les interactions décisives

La prise en charge active de l'interaction culturelle par le lycée est le premier facteur favorable. Un proviseur entreprenant en ce domaine, des conseillers actifs, sont autant d'atouts favorables. Surtout, la prise en charge d'opérations collectives par les professeurs apparaît décisive. Pour beaucoup de lycéens, la sortie de classe, prévue et obligatoire constitue un premier motif d'achat du chèque culture. Une telle sortie est appréciée car elle a valeur d'initiation, permettant d'échapper au sentiment d'incompétence culturelle.

Il n'est pas rare qu'au "suivisme" pédagogique (prendre le chèque culture pour être du groupe, ou en pensant se signaler positivement aux yeux du professeur) succède un usage autonome.

Les familles jouent des rôles très divers. Elles peuvent jouer un rôle de frein à la progression culturelle, l'achat du chèque intervenant souvent au moment des plus grosses dépenses de rentrée, mais ce sont souvent les frères et sœurs plus âgés, ayant eux-mêmes utilisé le chèque culture, qui introduisent leurs cadets à cette pratique. Mais on observe aussi, grâce au chèque culture, dans certains cas, une multiplication des sorties culturelles familiales.

Mis à part quelques cas, assez rares, de "tête à tête" individuel avec le chèque culture, et l'intention solitaire de "se forcer à découvrir la culture", c'est le **groupe des pairs**, camarades de classe et compagnons de sortie, qui jouent le rôle décisif. Si l'on connaît "la honte" quand on se trouve seul d'un groupe à posséder le chèque, le cas le plus fréquent est celui, au contraire, du lycéen contraint d'avoir à utiliser son propre argent quand les autres acquittent leur entrée avec le chèque culture. L'interaction avec les pairs est absolument déterminante, d'autant que les lycéens se transforment parfois en relais des conseillers chèque culture, au point que l'on peut dire que la pratique du chèque culture doit être regardée et traitée foncièrement comme une pratique collective.

Remarques supplémentaires

Parmi les revendications émises par les lycéens à l'égard du chèque culture, certaines méritent particulièrement l'attention :

- Le problème de l'absence de propositions culturelles locales est évidemment très important, mais il est clair qu'il trouve sa solution dans la constitution et le soutien apporté par la Région aux Clubs chèque culture, permettant le financement de déplacements collectifs
- Le problème de la palette des choix offert par le chèque culture : s'il n'est pas question d'introduire le disque, puisque les musiques jeunes sont déjà, par ailleurs, d'accès courant et facile pour les lycéens, en revanche une demande est formulée pour l'ouverture du programme à des concerts plus alternatifs, l'abonnement aux magazines, et l'acquisition de matériel nécessaire aux pratiques culturelles en amateurs. La place prise par ces dernières dans les pratiques culturelles des Français pose en effet la question de sa prise en compte ou non dans la politique culturelle de la Région en direction des lycéens.
- Un problème plus important est celui des spectacles et concerts, et de l'impossibilité de réserver des places avec le chèque culture, limite souvent formulée dans le discours des lycéens.
- Un problème sérieux est également celui de l'adaptation des chèques culture au temps des lycéens. Là où les familles et les institutions raisonnent sur une durée annuel-

le, les lycéens vivent sur un rythme beaucoup plus fragmenté. Une fois passée la phase de sensibilisation de la rentrée, l'opération d'incitation culturelle tombe souvent dans l'oubli : les lycéens ne se perçoivent pas comme abonnés au chèque culture, et il n'est pas rare que la sous-utilisation du chèque soit liée seulement à une telle négligence.

D'autre part, les dépenses culturelles sont très souvent liées à des "coups de cœur", et les lycéens font valoir qu'il faut trop de temps pour obtenir le chèque culture après l'avoir commandé. Ils rapportent cette situation, source de quelques déceptions, au fait que la commande transite par l'administration du lycée, et réclament souvent que le chèque puisse leur être envoyé directement à leur adresse personnelle. Cette représentation de l'administration comme obstacle à leur épanouissement culturel repose évidemment sur la méconnaissance complète de ce que représente le travail réel de gestion de l'opération, mais il reste qu'un effort de présentation des opérations pratiques et du calendrier des manifestations offertes, est sans doute à faire pour adapter davantage le chèque culture au rythme lycéen.

Suggestions

- par rapport à ce problème du rythme lycéen, et particulièrement de l'oubli en cours d'année des possibilités offertes par le chèque, il semble que la délivrance d'une carte chèque culture, constamment visible parmi les cartes d'usage courant du lycéen, exercerait une fonction de rappel. Munie d'une photo, elle pourrait être exigée à la place de la carte d'identité lors des usages du chèque culture.
- par rapport aux mécanismes sociaux qui décident des prises d'autonomie des lycéens grâce au chèque culture, il semblerait opportun de remplacer la session d'information de début d'année, qui met en scène un "tête-à-tête" entre chaque lycéen et la proposition qui lui est faite, scénario dont on a vu qu'il ne correspondait pas à la réalité collective d'appropriation du chèque culture, par une manifestation dans laquelle ce type d'appropriation pourrait davantage s'exercer :
Par exemple une fête de la culture, dans chaque établissement, avec un petit concert, et une présentation du chèque culture avec l'aide de lycéens l'ayant déjà utilisé.

Alain Pessin

Professeur, Département de sociologie,
Université Pierre Mendès France, Grenoble

Perceptions
et usages
du chèque culture
en Rhône-Alpes